

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 8 février 2024

Date de convocation : 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, convoqué le 2 février 2024, après une première convocation envoyée le 26 janvier 2024 et une séance prévue le 1^{er} février mais n'ayant pas recueilli le quorum, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Vice-Présidente pour les délibérations n°1 et 2 puis sous la Présidence de Christophe HOGARD, Président, à partir de la délibération n°3.

Présents : Christophe HOGARD à partir de la délibération n°3 - Bénédicte GARDIN - Magali LOISEAU - Alain CHENOIR - Alexandra BEAUNE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN pour les délibérations 1 et 2

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Magali LOISEAU

Odile PINEAU donne pouvoir à Françoise PINEAU

Christelle BOURMAULT donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR

Franck GAUTHIER - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Amélie PASQUIER - Christophe VILLENEUVE - Marie-Annick MENANTEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 9 aux délibérations 1 et 2 - 10 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 15

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **08 - PLUS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE** - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Le Conseil Régional des Pays de la Loire propose un fonds de soutien à l'ingénierie territoire pour accompagner les territoires afin de les soutenir et alimenter leur réflexion stratégique en matière de développement territorial.

A titre exceptionnel, ce fonds pourra financer des postes d'animateurs locaux de santé afin d'apporter un soutien spécifique au développement de l'ingénierie interne, exclusivement dans les territoires non éligibles au Fonds Social Européen.

Dans le cadre du renouvellement du Plan Local Unique Santé Social (PLUS), mené en interne sur l'année 2024, le CIAS du Pays des Herbiers souhaite bénéficier de cette aide.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire peut ainsi accorder une subvention de 4 890€ au CIAS du Pays des Herbiers. Cette somme représente une prise en charge à hauteur de 30% du coût total des postes dédiés au renouvellement du PLUS (16 300€), le solde étant pris en charge par le CIAS.



Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût du personnel dédié au renouvellement du PLUS (1 attaché à 25 % et 1 rédacteur à 20 %)	16 300€	Conseil Régional Pays de la Loire	4 890€
		CIAS	11 410€
TOTAL	16 300€	TOTAL	16 300€

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- solliciter une subvention 4 890€, auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire de
- l'autoriser, ou la Vice-présidente, à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : 13 FEV. 2024
Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2024